



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 26 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	12
VOTANTS	16
DATE DE CONVOCAION	
22 mai 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
- 1 JUIN 2023	
Codification : 7.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 1 JUIN 2023 et publication du - 1 JUIN 2023	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-deux mai deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h10), Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN et Isabelle ROUVIDAN.

Absents avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD
Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN

Absents sans pouvoir :

Patrick DUCROS
Roseline TRAMBOUZE
Lucie ROCH

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christian LAREURE

OBJET : 2023-022 : Réalisation d'un emprunt bancaire

Vu le budget de la commune de Perreux voté et approuvé par le Conseil Municipal le 30 mars 2023 et visé par l'autorité administrative le 31 mars 2023 sous le N°042-214201709-20230330-2023-012-DE,

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la réalisation d'un emprunt par la commune, pour le financement des travaux de du cabinet médical et autres investissements.

Il s'agit d'un emprunt de 400 000 euros à contracter. Après consultation de plusieurs banques, les propositions sont les suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230526-2023-022-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023

Affichage : 01/06/2023

Etablissement	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	La Banque Postale
Durée et modalités de remboursement	25 ans	25 ans	25 ans
Taux	4.08%	4.55%	4.15%

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générale, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la réalisation de cet emprunt de quatre cent mille euros (400 000 €) auprès du Crédit Agricole destiné à financer les travaux du cabinet médical et autres investissements et dont le remboursement s'effectuera en 100 échéances trimestrielles en échéance constante.
Ce prêt portera au taux de 4.08 %. Le versement des fonds pourra être réalisé en une ou plusieurs fois et ce dans un délai de quinze (15) mois à compter de la date de signature de l'offre de prêt.
La base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
Le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
La commission d'engagement est de 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 400 euros.
- **De s'engager** à verser au Crédit Agricole, les frais de dossier en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, en une seule fois, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.
- **De s'engager** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.
- **De s'engager**, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- La décision d'emprunt prise par le Maire est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur le même sujet.
- **De dire** que le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par le soin de Monsieur le Maire.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Le Crédit Agricole.
- **D'affecter** la recette correspondante sur le compte 1641 de la section d'investissement du budget général.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230526-2023-022-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023

Affichage : 01/06/2023

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 30 mai 2023



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Christian LAREURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230526-2023-022-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023

Affichage : 01/06/2023